

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 9 juillet 2024 à 16 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin.

Sont également présentes :

La directrice générale adjointe M^{me} Mélissa Côté et la greffière adjointe M^{me} Catherine Ricart agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

24-07-0580 Adoption de l'ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 9 juillet 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

24-07-0581 Fin d'emploi / Période de probation non concluante

CONSIDÉRANT la recommandation incluse à la correspondance datée du 9 juillet 2024 relativement à la période de probation de l'employé n° 2115;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la fin d'emploi de l'employé n° 2115 soit entérinée, et ce, à compter du 9 juillet 2024, en raison d'une période de probation non concluante et que le lien d'emploi soit rompu à cette date;

QUE le Service des finances et de la trésorerie soit instruit de verser à l'employé n° 2115 toutes les sommes qui lui sont dues, incluant l'indemnité de préavis de cessation d'emploi prévue à la *Loi sur les normes du travail*;

QUE le directeur général soit autorisé à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, le directeur du service visé, le trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, la directrice du Service des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

24-07-0582 Adoption / Règlement n° 1771-05 / Chiens / Parc Le 405

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1771-05 a été déposé à une séance tenue le 2 juillet 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1771-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens n° 1771 afin d'autoriser la présence d'un chien tenu en laisse dans une partie du parc Le 405 ».

« ADOPTÉE »

24-07-0583 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1826 / Plans et devis, surveillance, honoraires professionnels et acquisitions / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre la rue des Floralies et le viaduc du boulevard de la Cité-des-Jeunes au-dessus de la route Harwood

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement et le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci. Elle mentionne également qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1826 a été déposé à une séance tenue le 2 juillet 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement d'emprunt n° 1826 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les acquisitions et les travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre la rue des Floralies et le viaduc du boulevard de la Cité-des-Jeunes au-dessus de la route Harwood, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 31 700 000 \$ ».

« ADOPTÉE »

24-07-0584 Adoption / Règlement n° 2005-13 / Fonds de roulement / Augmentation

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 2005-13 a été déposé à une séance tenue le 2 juillet 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 2005-13 intitulé :

« Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 1 250 000 \$ à même une partie du surplus accumulé non affecté de son fonds général ».

« ADOPTÉE »

24-07-0585 Entente / Zone Loisir Montérégie / Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées 2024-2025 – volet 1 accompagnement / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Service des loisirs et de la culture à Zone Loisir Montérégie dans le cadre du volet accompagnement du programme

d'aide financière au loisir des personnes handicapées 2024-2025 (PAFLPH-1) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la confirmation par Zone Loisir Montérégie que la Ville recevra une aide financière de 46 332 \$ conditionnelle à l'embauche de 36 accompagnateurs;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du camp de jour estival de l'Association Animation Jeunesse Vaudreuil, la Ville a procédé à l'embauche de 40 accompagnateurs pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que le montant que recevra la Ville est supérieur à 10 000 \$, et que ce cela nécessite qu'une entente soit signée entre la Ville et Zone Loisir Montérégie pour accéder à la subvention;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soient autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec Zone Loisir Montérégie dans le cadre du programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées 2024-2025 – volet accompagnement (PAFLPH-1).

« ADOPTÉE »

24-07-0586 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

24-07-0587 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 16 h 36 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Catherine Ricart, notaire
Greffière adjointe